

L'ACADÉMIE ANDRÉ DELVAUX et Be tv
avec



BNP PARIBAS
FORTIS

présentent

LES MAGRITTE DU CINEMA

2^{ème} cérémonie

Le samedi 4 février 2012 à 20h00
en direct et en clair sur



Dossier de presse



Contact presse Magritte du cinéma :

Marie-Pierre Dinsart : presse@lesmagritteducinema.com

Olivier Ninforge : presse@lesmagritteducinema.com

Floriane Werckx : presse@lesmagritteducinema.com



www.lesmagritteducinema.be
www.betv.be

Frédéric Delcor

Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Patrick Quinet et Luc Jabon

Coprésidents de l'Académie André Delvaux

Philippe Logie

Directeur des Acquisitions Be tv

et

Bertrand Tavernier

Président de la cérémonie

sont heureux de vous présenter la

2^{ÈME} CÉRÉMONIE DES MAGRITTE DU CINÉMA

qui aura lieu

**le samedi 4 février
dans le Gold Hall du Square à Bruxelles**

avec **Helena Noguerra**

Maîtresse de cérémonie

et de vous dévoiler

LES NOMINATIONS POUR LES MAGRITTE DU CINÉMA 2012.

**La 2^{ème} cérémonie des Magritte du cinéma sera diffusée en clair sur Be tv
le samedi 4 février à partir de 20h00 en direct du Square.**



1.0 LES ÉDITORIAUX

p.6

- 1.1 Frédéric Delcor
- 1.2 Patrick Quinet et Luc Jabon
- 1.3 Philippe Logie

2.0 L'ACADÉMIE ANDRÉ DELVAUX

p.14

- 2.1 Présentation
- 2.2 Procédure de vote
- 2.3 Le Trophée

3.0 LA 2^{ÈME} CÉRÉMONIE DES MAGRITTE DU CINÉMA

p.18

- 3.1 Bertrand Tavernier, Président de la cérémonie
- 3.2 Helena Noguera, Maîtresse de cérémonie
- 3.3 La cérémonie sur Be tv
- 3.4 Programmation spéciale Magritte du cinéma sur Be tv
- 3.5 Le prix du public
- 3.6 La rediffusion des Magritte du cinéma sur TV5MONDE
- 3.7 Le résumé des Magritte du cinéma sur la RTBF

4.0 LE RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

p.30

5.0 LES PARTENAIRES

p.34

1.1 Frédéric Delcor



Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles



1.1 Frédéric Delcor

Chauvins une fois par an...

C'est quoi le cinéma belge ? Telle est la question récurrente à laquelle nous sommes régulièrement confrontés.

Chacun a sa définition de notre cinéma : une image forte, une scène qui ne vous quitte pas, une atmosphère, une découverte, l'œuvre d'un réalisateur ou de deux frères, le visage d'un acteur ou d'une actrice, une réplique culte, une musique, ... Toutes les définitions sont justes, mais surtout toutes sont réductrices.

Parce qu'il y a autant de cinémas belges que de réalisateurs belges.

Le cinéma belge, ce sont des films de tous styles qui n'ont d'autres points communs que d'exprimer chaque fois l'univers singulier de leur(s) auteur(s).

C'est l'une des raisons qui nous ont poussés à créer et à soutenir les Magritte du cinéma. S'arrêter une fois par an sur la photo de famille de ce cinéma si diversifié. Montrer son vrai visage ou plutôt ses vrais visages. Susciter la curiosité de ceux qui le connaissent mal. Rendre hommage au travail de ceux, techniciens, auteurs, acteurs, réalisateurs, producteurs qui en font la force et la richesse. Partager la fierté de compter en Wallonie et à Bruxelles, comme en Flandre, autant de talents. Abandonner notre légendaire difficulté à croire en nous. Être chauvins une fois par an...

Avant la première édition, les sceptiques pouvaient douter de la possibilité de rassembler suffisamment de films, de professionnels, de talents pour réaliser une cérémonie susceptible de réellement mettre notre cinéma en valeur.

Après la réussite de la première édition, les sceptiques pouvaient douter de la possibilité de mobiliser chaque année suffisamment de films, de professionnels, de talents pour réaliser une cérémonie susceptible de mettre réellement notre cinéma en valeur.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis. La richesse et la diversité de notre cinéma sont durables.

Cette année, il y a bien sûr « Le Gamin au vélo », grand succès critique et public tant en Belgique qu'à l'étranger, mais il y a aussi une quinzaine d'autres longs métrages, des premiers films prometteurs et des films magnifiques de réalisateurs plus confirmés, des documentaires interpellants, des courts-métrages étonnants, des acteurs drôles et émouvants, une somme impressionnante d'images et d'émotions.

Merci à tous ceux qui vont rendre possible cette année à nouveau ce formidable coup de projecteur sur nos talents.

Osez le cinéma belge !

Frédéric Delcor

1.2 Patrick Quinet et Luc Jabon



Coprésidents de l'Académie André Delvaux



1.2 Patrick Quinet et Luc Jabon

Les Magritte du Cinéma. 2^{ème} !

Il y a un an, ce qui était souhaité a eu lieu.

Le temps d'une cérémonie, 18 prix Magritte ont récompensé les films et professionnels du 7^{ème} Art belge.

Il s'agissait de marquer le coup en rapprochant les producteurs, les auteurs, les comédiens et les techniciens de leur public. Ce fut le cas. Une étude réalisée par Dedicated Research a montré que 77% des francophones sondés avaient entendu parler de la cérémonie des Magritte du cinéma, la majorité d'entre eux reconnaissant clairement les finalités de cette initiative.

C'est un premier pas.

Pour cette deuxième année, les partenaires de la première édition sont toujours bien présents, que ce soit la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Fondation Magritte, Be tv, ainsi que de nombreux sponsors qui ont réitéré leur soutien ou qui nous ont rejoints, comme BNP Paribas Fortis. Nous les remercions pour leur confiance.

L'Académie André Delvaux s'est consolidée. Plus de 650 membres, professionnels et responsables de l'audiovisuel, détermineront, en deux tours, les nominés parmi 65 films belges éligibles !

Elle a aussi été particulièrement attentive aux remarques, aux réflexions de l'ensemble de la profession. Ce qui l'a amenée à sélectionner 10 courts métrages au lieu de 5 l'année passée, à rendre éligibles 15 documentaires au lieu de 5, à permettre aux techniciens belges ayant travaillé sur ces documentaires d'être éligibles dans les différentes catégories techniques.

Une nouvelle catégorie récompensant le meilleur film flamand en coproduction s'ajoute aussi au palmarès, traduisant la collaboration fructueuse et sans cesse croissante entre nos deux cinématographies.

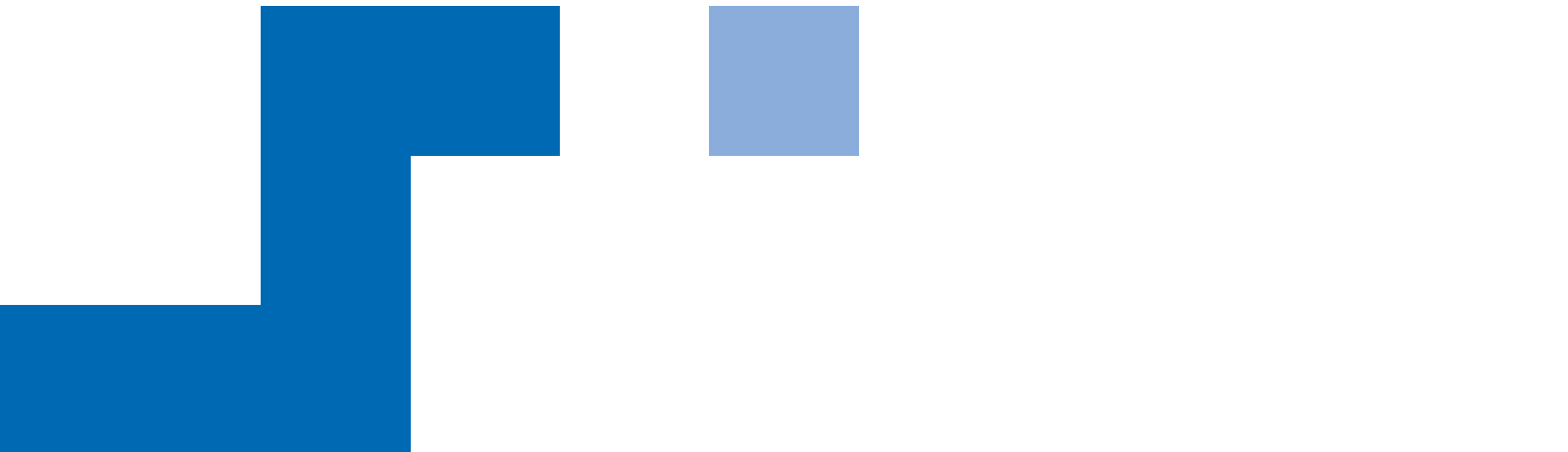
A l'image de nombreux pays en Europe et dans le monde qui mettent chaque année leur cinéma à l'honneur, célébrer l'ensemble de nos talents réunis le temps d'une soirée nous paraît toujours aussi nécessaire.

A la fois pour mieux faire connaître les noms de tous ceux qui innervent notre cinéma, pour découvrir ou redécouvrir leurs films, mais aussi pour contribuer à transcender certains préjugés sur notre cinématographie en regard de la diversité qui la constitue.

Et maintenant qu'à nouveau le scénario est croqué, la production établie, la réalisation lancée... Action !

Patrick Quinet et Luc Jabon

1.3 Philippe Logie



1.3 Philippe Logie



Directeur des Acquisitions Be tv

Depuis sa création, Be tv s'est affirmée comme un partenaire incontournable de notre cinéma en participant au financement et en soutenant la diffusion de très nombreux films belges, que ce soit sous sa bannière ou via l'importante contribution annuelle de VOO, sa maison mère, au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

C'est donc très naturellement et avec un enthousiasme sans faille que Be tv renouvelle sa fructueuse collaboration avec l'Académie André Delvaux en diffusant en clair ce 4 février 2012 cette deuxième cérémonie des Magritte du cinéma.

Cette fois encore, la diversité de notre cinéma et la richesse des talents qui le composent seront mises en lumière avec des films éligibles aussi différents que « Les Géants » de Bouli Lanners, « Le Gamin au vélo » des frères Dardenne ou « la Fée » de Dominique Abel, Fiona Gordon et Bruno Romy, tous à découvrir bientôt sur les antennes de Be tv.

Atout choc et charme de la première édition, Helena Noguerra a très spontanément répondu présente à notre appel en acceptant de présenter également cette 2^{ème} édition des Magritte du cinéma.

Comptons sur elle pour accueillir de façon aussi charmante que décalée l'illustre Bertrand Tavernier, qui, cette année, nous fait l'amical honneur de présider cette prometteuse soirée.

Les Magritte du cinéma : clap deuxième !

Philippe Logie





UNO
MAGNITE
PER CONFERENZE E PRESENTAZIONI
EVENIMENTI

UNO
MAGNITE
PER CONFERENZE E PRESENTAZIONI
EVENIMENTI


2.1 Présentation

L'ACADEMIE ANDRE DELVAUX PRESENTE

LES  **MAGRITTE**
DU CINEMA



2.1 Présentation



Fondée il y a un an déjà, l'Académie André Delvaux a pour objet premier de promouvoir le cinéma belge en décernant les Magritte du cinéma, récompenses qui distinguent les meilleurs artistes ou techniciens du cinéma belge et s'incarnent dans un précieux trophée créé par le designer Xavier Lust.

L'adhésion et l'enthousiasme ont, cette année encore, été au rendez-vous. L'Académie rassemble à ce jour plus de 650 professionnels du cinéma belge francophone qui se sont inscrits en ligne sur son site web et ont posé leur candidature pour en devenir membre. L'ensemble des membres actifs élit nos talents les plus emblématiques de l'année écoulée au terme d'un vote à deux tours.

L'Académie tient à remercier Madame Catherine Delvaux qui lui a fait le grand honneur de lui permettre d'utiliser le nom de son père, l'un de nos plus éminents cinéastes, André Delvaux.

Elle souhaite aussi exprimer sa profonde reconnaissance à Monsieur Charly Herscovici, Président de la Fondation Magritte, grâce à qui les moments inoubliables de notre cinéma sont désormais célébrés lors d'une prestigieuse cérémonie, les Magritte du cinéma, qui porte le nom d'un de nos plus remarquables artistes, René Magritte.



2.2 Procédure de vote

Il a été décidé de reprendre tous les films belges reconnus par la Communauté française et/ou aidés par la Communauté française et/ou Wallimages sortis dans les salles en Belgique entre le 1^{er} octobre 2010 et le 15 octobre 2011. Cela représente 13 films majoritaires belges et 22 coproductions minoritaires. Pour faire simple, ont été repris dans la section films majoritaires les longs métrages réalisés par un réalisateur belge et dans la section coproduction les films réalisés par des réalisateurs non belges. Un nouveau Magritte du cinéma a été créé cette année pour couronner le meilleur film flamand en coproduction ; 5 films seront en compétition dans cette section. Plus de détails dans le règlement des Magritte du cinéma qui est disponible sur le site www.academieandredelvaux.be.

Toutes les autres nominations découlent de cette première définition : pour être éligible, il faut être belge et avoir participé à l'un des postes retenus pour les Magritte du cinéma à un film repris dans les sections Meilleur Film ou Meilleur Film (étranger ou flamand) en coproduction.

10 courts métrages et 15 longs métrages documentaires sont aussi soumis au vote. Cette année, les techniciens belges ayant travaillé sur un documentaire repris dans la section Meilleur documentaire sont également éligibles dans leur catégorie.

Pour le premier tour, ce sont 34 réalisateurs et/ou scénaristes, 156 actrices et acteurs, et 163 techniciens belges qui sont mis en évidence et soumis aux votes. Pour les actrices et acteurs, l'éligibilité a été élargie à des films non éligibles aux Magritte du Meilleur Film ou du Meilleur Film en Coproduction mais dans lesquels des actrices ou acteurs belges tiennent des rôles importants. Le Conseil d'Administration de l'Académie André Delvaux a souhaité permettre aux votants de saluer leur performance dans ces films-là également. Chaque membre de l'Académie en ordre de cotisation a reçu en 2011 un coffret reprenant pratiquement tous les films éligibles sur support DVD afin de lui permettre de voter dans les meilleures conditions et d'avoir vu un maximum de films.

400 membres de l'Académie ont voté dans les 18 catégories proposées avant la clôture de ce premier tour de votes le 31 décembre 2011. Les 5 films en lice pour le Magritte du Meilleur Film Flamand en Coproduction ne seront soumis au vote qu'au second tour. Celui-ci aura lieu du 12 au 29 janvier 2012.



2.3 Le Trophée

Dans sa volonté de mettre en avant notre savoir-faire, l'Académie André Delvaux a fait appel à un de nos talentueux designer pour réaliser le trophée, Xavier Lust. C'est lui qui a signé la création du prestigieux prix remis aux lauréats. Il s'est inspiré d'une affiche intitulée « Moments inoubliables du cinéma » réalisée par René Magritte en 1958 à l'occasion d'un festival de cinéma.

"J'ai choisi de réinterpréter en volume les éléments graphiques de l'affiche, puis je les ai disposés sur un socle sphérique, qui à mon sens, sacralise l'objet."

Xavier Lust



LES
MAGRITTE
DU CINEMA
BRUXELLES

SQUARE

LE FILM MAGRITTE DU CINEMA

L'ORDRE ANDRÉ DELVAUX PRÉSENTE

**LES
MAGRITTE**
DU CINEMA
LE SAMEDI 5 FÉVRIER



3.1 Bertrand Tavernier, Président de la cérémonie

L'Académie André Delvaux est particulièrement fière et honorée d'accueillir au titre de Président de cérémonie, un cinéaste très attaché à notre cinéma : le réalisateur, Bertrand Tavernier.



De Philippe Noiret à Isabelle Huppert, de Tommy Lee Jones à Sophie Marceau, de Philippe Torreton à Marie Gillain, Bertrand Tavernier a tourné avec les plus grands. Cinéphile et critique passionné, il est entré dans le milieu du cinéma par la plume pour ensuite réaliser les films qui confirment, titre après titre, la vigueur et la force de sa voix dans le cinéma français : L'horloger de Saint-Paul, Coup de torchon, L. 627, L'appât, Holy Lola, Dans la brume électrique, La Princesse de Montpensier... Fort d'un palmarès cinématographique impressionnant et de plusieurs Césars (meilleur réalisateur et scénario pour « Que la fête commence », meilleur réalisateur pour « Capitaine Conan », meilleur scénario pour « Le Juge et l'Assassin » et « Un Dimanche à la Campagne »), Bertrand Tavernier présidera la 2^{ème} cérémonie des Magritte du cinéma, le samedi 4 février 2012, en direct du Square. Il tient par sa présence à affirmer son attachement au cinéma belge et plus globalement son soutien à la création cinématographique européenne.

3.2 Helena Noguerra, Maîtresse de cérémonie



Pétillante et séduisante, Helena Noguerra a illuminé la 1^{ère} édition des Magritte du cinéma. Sa prestation, mêlée d'humour et d'originalité, a su donner le juste ton à cette cérémonie tellement différente, tellement belge, tellement à notre image.

Cette année encore, elle donnera le « la » en qualité de maîtresse de cérémonie.

Son désir de dépassement et sa passion de la scène lui ont permis, tant dans cet exercice que dans sa vie, d'accumuler les succès. A 19 ans, la jeune bruxelloise prend son envol avec son interprétation de « Lunettes noires ». La musique, le mannequinat, la présentation, l'artiste aux multiples talents enchaîne les défis. En perpétuelle quête de découvertes, Helena se tourne vers l'écriture, elle rédige deux romans et une pièce de théâtre, « Et après », qui sera mise en scène par Dominique Farrugia. Cet amour de la comédie, elle le traduit aussi en tant que réalisatrice et actrice. De « Si j'étais riche » à « L'arnacœur », la comédienne trace sa voie au sein du cinéma francophone. Elle enchaîne les rôles sur le petit écran en faisant, par exemple, des apparitions dans la série « Mafiosa, le clan » ou dans des téléfilms à succès comme « A dix minutes de nulle part », c'est d'ailleurs son travail cinématographique qui occupe désormais le quotidien d'Helena. Tête d'affiche de « On ne choisit pas sa famille », elle s'illustrera bientôt dans « Les vacances de Ducobu », le deuxième volet des aventures cinéma du mauvais élève, ou encore dans « La clinique de l'amour » avec Bruno Salomone.

Réalisatrice, romancière et actrice, Helena continue à explorer l'ensemble des facettes de l'art. Mais c'est le 7^{ème} Art qu'elle mettra une nouvelle fois à l'honneur, le 4 février, pour rendre hommage au cinéma belge lors d'une cérémonie à son image, pleine de défis et de surprises.



3.2 Helena Noguerra, Maîtresse de cérémonie



Helena, quel souvenir gardez-vous de la 1^{ère} édition des Magritte du cinéma ?

J'ai accepté la première comme un challenge, une expérience nouvelle, et je l'ai pris comme un hommage et la reconnaissance de ma belgitude. Quand on est issu de l'immigration et que l'on se réclame de ce pays ou l'on est né, c'est un grand cadeau...

Qu'est-ce qui vous a poussé à réitérer l'expérience cette année ?

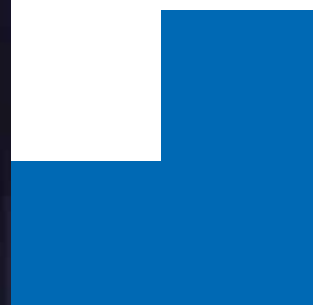
Présenter la seconde édition c'est aussi essayer d'améliorer le tir. Peut-être qu'en ayant moins peur cette fois, je vivrai une expérience encore différente et je pourrai en profiter un peu plus...

Quels sont les éléments neufs de cette 2^{ème} édition ?

Ce qui me plaît ce sont les nouveaux invités... mais je ne peux encore dire ce qu'il y aura de différent. Ce le sera sans doute. Puisque la vie est un perpétuel mouvement, imprévisible de surcroît. Ce sera, quoi qu'on veuille, différent.

A côté de cette 2^{ème} édition des Magritte, quels sont vos autres projets en cours ?

Les projets ? Un nouvel album. J'enregistre en février et il devrait sortir en septembre. Puis deux ou trois films à tourner avant l'été. Comédie et films d'auteurs. Et surtout la sortie d'un film très drôle, un OVNI dont je suis très fière... mon plus beau et plus rigolo tournage ! C'est celui de « La clinique de l'amour », d'Artus de Penguern.



3.3 La cérémonie sur Be tv



3.3 La cérémonie sur Be tv

Pour la 2^{ème} année consécutive, Be tv diffusera en direct, en clair et en exclusivité la cérémonie des Magritte du cinéma qui consacrera les talents les plus marquants du cinéma belge.

Le samedi 4 février à 20h en direct du Square au Mont des Arts, 1000 invités seront conviés à assister à l'ouverture sur scène des enveloppes cachetées contenant le nom des lauréats de la 2^{ème} édition des Magritte du cinéma.

Pour cette 2^{ème} édition, la cérémonie est fière d'avoir comme Président, l'emblématique réalisateur français, Monsieur Bertrand Tavernier.

L'actrice et réalisatrice, Helena Noguerra, qui avait brillamment relevé le défi de la présentation de la 1^{ère} cérémonie, sera également au rendez-vous de cette nouvelle édition. Elle sera servie, ainsi que les remettants, par les plumes enlevées et toujours pertinentes de Thomas Gunzig et de Stéphane Custers.

Be tv, la chaîne du cinéma, est fière de produire pour l'Académie André Delvaux la 2^{ème} cérémonie des Magritte du cinéma qui sera retransmise en direct et en clair sur ses antennes.

Grâce à des moyens humains et techniques exceptionnels déployés par la chaîne (tournage en HD, 10 caméras dont un steadycam HF, une grue de 9 mètres, un travelling télécommandé...), les téléspectateurs pourront vivre intensément cette célébration unique du 7^{ème} Art belge.

Production : José Bouquiaux

Réalisation : Vincent J. Gustin

Habillage : The Yellow Cat

Habillage musical : Thomas Résimont

Commentaires : Serge Radermacher

Diffusion :

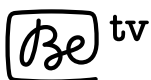
le samedi 4 février en clair et en direct à partir de 20h00

19h45 En attendant les Magritte du cinéma :
le traditionnel « blue carpet »

20h00 La 2^{ème} cérémonie des Magritte du cinéma

Suivez la cérémonie des Magritte du cinéma en direct et en clair sur Be 1 (ou Be1 HD) à partir de 20h00.

Vous pouvez suivre également la cérémonie sur la chaîne auto-promo de VOO en analogique et en numérique (canal 11 ou 211 pour les décodeurs numériques).



3.4 Programmation spéciale Magritte du cinéma sur Be tv

A l'occasion de cette 2^{ème} édition, Be tv a décidé de consacrer tout le week-end aux Magritte du cinéma, et proposera, en clair également, deux nouveaux programmes - Ceci n'est pas (encore) la cérémonie des Magritte du cinéma et Dans les coulisses des Magritte du cinéma - qui se complètent et feront vivre aux spectateurs une expérience « Magritte » d'autant plus intense !



Ceci n'est pas (encore) la cérémonie des Magritte du cinéma

Présentée par le cinéaste Fabrice du Welz, cette émission de 26' esquissera les enjeux de la 2^{ème} cérémonie des Magritte : présentation du Président, Bertrand Tavernier, rappel explicatif des prix remis lors de la cérémonie, présentation en interviews et en extraits des principaux films, acteurs et actrices nommés cette année...

Réalisation : Didier Simon
Présentation : Fabrice du Welz

Diffusion :

le vendredi 3 février à 20h30 en clair

Suivi par la diffusion de deux longs métrages en compétition :

Rundskop



Kill Me Please



3.4 Programmation spéciale Magritte du cinéma sur Be tv

Ce week-end consacré par Be tv au cinéma belge et aux Magritte du cinéma qui le célèbrent se clôturera en beauté par la première diffusion du portrait de l'actrice Yolande Moreau réalisé par Olivier Monssens.

Yolande Moreau en clair obscur

Un film d'Olivier Monssens qui nous emmène sur les traces d'une comédienne qui, loin des tourbillons, a su imposer un univers singulier et toucher durablement des millions de spectateurs. C'est aussi un doux éclairage jeté sur la mutation d'une enfant qui regardait les autres vivre sans se sentir exister elle-même vers l'adulte qui, devenue comédienne par hasard et par instinct, s'est peu à peu (re)trouvée en écrivant et jouant. Un parcours atypique, nouveau, parti du théâtre pour enfant à Bruxelles, passé par la révélation publique du Festival de Rochefort en 82, jusqu'à la rencontre des Deschamps / Deschiens et la consécration de Séraphine.

Dans ce documentaire, on y verra aussi une Yolande se tenant éloignée du tout à l'égo et des féeries artificielles de l'industrie cinématographique qui pourtant l'encense et la réclame, une femme qui cherche à «être» dans l'instant où jaillit son plaisir. Tant sur un plateau auprès d'acteurs complices qu'en compagnie d'amis restés fidèles ou penchée sur les fleurs de son jardin, dans sa campagne normande, où l'ex-petite Bruxelloise a rejoint ses utopies hippies...

Scénario et réalisation : Olivier Monssens

Producteur : Marco Lintelo

Une coproduction : Capricorn TV - Flair Productions - RTBF



Diffusion :

le dimanche 5 février à 17h35, en clair

3.4 Programmation spéciale Magritte du cinéma sur Be tv



3.4 Programmation spéciale Magritte du cinéma sur Be tv



Dans les coulisses des Magritte du cinéma

Dès le dimanche 5 février, Be tv reviendra sur les grands moments de la 2^{ème} édition des Magritte du cinéma mais loin d'être un résumé, cette émission de 30' proposera d'entrer dans les coulisses de la cérémonie : les répétitions, les réactions à chaud des lauréats, les conversations derrière le rideau, la party qui suit... Une vraie plongée dans l'envers du décor, pour mieux vivre les Magritte à nouveau !

Réalisation : Julien Henry

Journaliste : Marc Vanvinkenroije

Diffusion :

le dimanche 5 février à 18h30

3.5 Le prix du public



Membres actifs de la 2^{ème} cérémonie des Magritte du cinéma, les téléspectateurs belges pourront, cette année encore, s'exprimer à travers une récompense dont ils seront les principaux remet-tants, le prix du public. Ce prix est le fruit d'un partenariat avec le magazine « Ciné Télé Revue ». Les lecteurs sont invités à voter via le site internet du « Ciné Télé Revue» ou celui des Magritte, pour leur comédien ou comédienne favori parmi les nominés toutes catégories confondues. Au-delà d'une reconnaissance par la pro-fession, Les Magritte du cinéma sont aussi l'occasion de réunir le cinéma belge et son public.



3.6 La rediffusion des Magritte du cinéma sur TV5MONDE



TV5MONDE

TV5MONDE s'associe à la seconde édition des « Magritte du cinéma » et diffuse la cérémonie, accompagnée d'un long-métrage récent pour proposer une soirée spéciale « cinéma belge », sur tous ses signaux entre le 5 et le 7 février 2012*. La chaîne donne à nouveau cette année un écho international à la manifestation qui récompense les talents du 7^{ème} art en Belgique, si souvent primés dans les festivals internationaux. TV5MONDE s'attache à promouvoir toute la diversité des cinémas francophones et diffuse régulièrement, tout au long de l'année, des films belges, sous-titrés en 12 langues et en français, pour le plus grand plaisir de ses téléspectateurs cinéphiles partout dans le monde.

* Les jours et horaires de diffusion par zone, ainsi que les titres des films, seront communiqués ultérieurement.

Contact Presse TV5MONDE :

Thomas Legrand - thomas.legrand@tv5monde.org - +33 (0)1 44 18 55 62

3.7 Le résumé des Magritte du cinéma sur la RTBF

La RTBF, partenaire de la 2^{ème} cérémonie des Magritte du cinéma.

En préambule, le 25 janvier sur la Deux, l'émission Ciné Station toujours attentive au cinéma belge consacre une rubrique à la présentation des Magritte. Et le 8 février sur la Deux, Ciné Station revient sur la cérémonie de remise des Magritte du cinéma avec les premières impressions des lauréats interviewés par Cathy Immelen.

Sur La Trois, diffusion du résumé de la cérémonie des Magritte du cinéma le samedi 11 février à 21h05 suivi de la rediffusion du Ciné Station spécial Magritte avec interviews des principaux lauréats recueillies sur place par Cathy Immelen.

Contact Presse RTBF :

Catherine POELS - coe@rtbf.be - +32(0) 478 920 559



rtbf.be

2^{ème} édition de la cérémonie des Magritte du Cinéma

Introduction

L'Académie André Delvaux (d'après le nom du cinéaste belge André Delvaux) rassemble les professionnels du cinéma belge au sein de l'ASBL Académie André Delvaux, qui est composée de membres effectifs (représentants des associations professionnelles d'auteurs et de producteurs, notamment), de membres adhérents (tous les professionnels souhaitant intégrer l'Académie et répondant aux conditions détaillées dans les statuts et le présent règlement) et ouverte à des membres sympathisants (professionnels étrangers, répondant aux conditions définies par le présent règlement, souhaitant soutenir l'Académie André Delvaux et recevoir un coffret Magritte du Cinéma sans toutefois participer au vote). Elle est administrée par un Conseil d'Administration désigné par les membres effectifs composant l'Assemblée Générale.

L'Académie André Delvaux a notamment pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma belge francophone en leur conférant chaque année un trophée appelé « Magritte » (d'après le nom du peintre belge René Magritte), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.

Les « Magritte » sont attribués annuellement, au cours du premier trimestre, à l'issue d'un vote des membres adhérents de l'Académie.

Ils sont remis au cours d'une cérémonie télédiffusée par BeTV.

L'Académie André Delvaux – devenir membre

Article 1

Peuvent devenir membres adhérents de l'Académie André Delvaux et voter pour la deuxième édition des Magritte du Cinéma tous les professionnels du cinéma belge – de nationalité belge ou ayant leur domicile en Belgique depuis au moins 5 ans, ou ayant eu leur domicile en Belgique depuis un minimum de 15 ans – qui en font expressément la demande par écrit, entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2011, au moyen du formulaire ad hoc disponible sur le site internet de l'Académie et qui répondent aux conditions définies dans au moins un des 5 points suivants :

1. Les membres régulièrement inscrits et en ordre de cotisation lors de l'édition précédente des Magritte du Cinéma.

Les personnes ayant contribué, dans les cinq ans précédant leur demande d'admission à au moins un film de long ou de court métrage soutenu par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CCA), ou par Wallimage ou Wallimage/Bruxellimage, ou reconnu comme belge d'expression française par le CCA ; et relevant d'au moins une des catégories suivantes :

les acteurs, réalisateurs, auteurs (scénaristes, coscénaristes, collaborateurs aux scénarios ou dialoguistes), compositeurs ou techniciens ayant contribué au(x)dit(s) film(s) dans des postes repris au générique ;

les gérants, administrateurs, administrateurs délégués ou directeurs de sociétés de production de films ayant participé en qualité de producteurs délégués ou de coproducteurs à la production de ce(s) film(s).

2. Les personnes relevant d'une des catégories suivantes :

les gérants, administrateurs, administrateurs délégués ou directeurs de la distribution des sociétés de distribution actives dans la distribution de films de longs métrages dans les salles de cinéma belges ;
 les gérants, administrateurs, administrateurs délégués ou directeurs de salles de cinéma situées sur le territoire belge ;
 les gérants, administrateurs, administrateurs délégués ou directeurs des entreprises de prestation technique actives en Belgique ;
 les responsables des organes de subsidiation (notamment le CCA, Wallimage, Wallimage-Bruxellimage et le VAF) contribuant au financement du cinéma belge ;
 les personnes en charge de la coproduction de fiction et de docu-

mentaire chez les éditeurs de télévision belges ;

les responsables des ateliers d'accueil et des ateliers de production reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

les responsables et professeurs des écoles belges de cinéma et de leurs ateliers ;

les responsables des centres de ressources en éducation aux médias développant des activités en rapport avec le cinéma et les personnes en charge de l'éducation au cinéma au sein de ces structures ;

les personnes en charge des bureaux de tournage situés en Belgique ;

les organisateurs de festivals se déroulant en Belgique ;

les attachés de presse indépendants ou responsables d'un département presse dans une société de distribution travaillant à la promotion des films sur le territoire belge ;

les responsables de centres culturels situés en Belgique ;

les gérants d'antennes belges de sociétés de gestion collective de droits dans les domaines audiovisuels.

3. Les personnes ayant fait l'objet d'une nomination lors d'une édition précédente des Magritte du Cinéma ;

Les personnes invitées par le Conseil d'Administration de l'association à devenir membres adhérents de l'Académie.

Le Conseil d'Administration de l'ASBL peut en effet décider d'inviter directement des personnes, rentrant ou non dans les critères exposés aux points 1, 2 et 3, à devenir membres adhérents de l'Académie. Pour confirmer leur intérêt, ces personnes devront compléter sur le site de l'Académie un bulletin d'adhésion à retourner à l'Association.

En cas de doute sur l'éligibilité d'un membre, la décision finale d'admettre ou non la candidature revient au CA de l'ASBL ou, sur décision du CA, au Bureau.

Sa décision sera souveraine et ne devra pas être motivée.

Article 2

Toute personne belge (ou ayant son domicile en Belgique depuis au moins 5 ans, ou ayant eu son domicile en Belgique depuis un minimum de 15 ans) qui travaille dans le cinéma mais ne rentre pas dans les conditions énoncées à l'Article 1, de même que toute personnalité belge désireuse de rentrer dans l'Académie peut adresser une demande écrite d'adhésion à l'Académie, dont le Bureau ou le CA évalueront la pertinence.

Sa décision sera souveraine et ne devra pas être motivée.

Article 3

Chaque membre adhérent de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'ASBL Académie André Delvaux. Le montant de la cotisation est fixé pour l'année 2011 à 75 euros TVA comprise et donne droit à un coffret de DVD reprenant les films de l'édition en cours que les ayants droit auront autorisés à y figurer. Si un membre désire s'inscrire sans recevoir de coffret, il peut le faire en s'acquittant d'une cotisation réduite, fixée, pour l'année 2011, à 50 euros TVA comprise.

Les membres adhérents bénéficient des activités de l'Académie, y participent en se conformant aux statuts et règlements et sont en règle de cotisation. Ils ne participent pas aux assemblées générales.

Etre membre adhérent ne donne pas forcément droit à une place dans la salle lors de la cérémonie des Magritte du Cinéma.

Article 4

Peuvent devenir membres sympathisants de l'Académie André Delvaux et recevoir un coffret de DVD « Magritte du Cinéma », les professionnels étrangers qui en font la demande expresse via le site internet de l'Académie et dont le Bureau estime que la candidature est pertinente.

Sa décision est souveraine et ne doit pas être motivée.

Chaque membre sympathisant dont la candidature est acceptée s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'ASBL Académie André Delvaux. Le montant de la cotisation est fixé pour l'année 2011 à 150 euros TVA comprise.



Etre membre sympathisant ne donne pas forcément droit à une place dans la salle lors de la cérémonie des Magritte du Cinéma.

Article 5

Tout membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle à la date requise ne recevra pas le matériel de vote de l'édition en cours, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote.

Article 6

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des « Magritte », les membres sont invités à tenir l'Académie informée par écrit de tout changement d'adresse postale ou d'adresse de courriel.

Article 7

Dans le cadre des activités de l'Académie et notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des « Magritte », certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé.

La liste des membres régulièrement inscrits à l'Académie est publique et visible sur le site de l'Académie.

Leurs coordonnées ne peuvent par contre être communiquées à aucun tiers, y compris à un membre de l'Académie. Par exception à cette règle, la liste des membres et leurs coordonnées pourront être communiquées par l'ASBL, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place dans la mesure du possible des systèmes tampons pour l'utilisation effective des informations contenues dans cette liste.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande écrite adressée au Président de l'ASBL.

Article 8

Tout membre de l'Académie définitivement condamné par la justice belge pour avoir participé à une action de piraterie audiovisuelle à partir des copies de films remises chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié de l'Académie.

Les Magritte du Cinéma - déroulement

Article 9

L'Académie vote chaque année pour l'attribution d'un « Magritte » dans chacune des différentes catégories suivantes :

- meilleur film,
- meilleur réalisateur,
- meilleur film flamand en coproduction,
- meilleur film étranger en coproduction,
- meilleur scénario original ou adaptation,
- meilleure actrice,
- meilleur acteur,
- meilleure actrice dans un second rôle,
- meilleur acteur dans un second rôle,
- meilleur espoir féminin,
- meilleur espoir masculin,
- meilleure image,
- meilleur son,
- meilleurs décors,
- meilleurs costumes,
- meilleure musique originale,
- meilleur montage,
- meilleur court métrage,
- meilleur documentaire.

Article 10

Des « Magritte d'honneur » peuvent être décernés chaque année sur décision du Conseil d'Administration de l'ASBL.

Un Prix du Public est également décerné, sous la direction du partenaire presse – Ciné Télé Revue.

Ces Prix ne sont pas soumis au vote de l'Académie.

Article 11

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « Magritte du meilleur film » tous les films de long métrage majoritaires belges reconnus comme tels par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse de fiction ou d'animation. Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir bénéficié d'une reconnaissance de nationalité belge délivrée par le CCA. Ils doivent être sortis en salle entre le 1er octobre 2010 et le 15 octobre 2011 et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique.

B) Sont admis à concourir pour le « Magritte du meilleur film flamand en coproduction », tous les films de long métrage majoritaires belges flamands de fiction et d'animation ayant bénéficié d'une aide à la production émanant du CCA et/ou ayant bénéficié d'une aide à la production émanant de Wallimage ou de Wallimage/Bruzellimage via une société de production dont le siège social est situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils doivent être sortis en salle entre le 1er octobre 2010 et le 15 octobre 2011 et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique.

C) Sont admis à concourir pour le « Magritte du meilleur film étranger en coproduction », les films de long métrage de fiction et d'animation ne remplissant pas les conditions visées aux paragraphes A) et B) de l'Article 11 ci-dessus, mais ayant néanmoins bénéficié d'une reconnaissance de nationalité belge délivrée par le CCA et/ou ayant bénéficié d'une aide à la production émanant du CCA et/ou ayant bénéficié d'une aide à la production émanant de Wallimage ou de Wallimage/Bruzellimage via une société de production de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils doivent être sortis en salle entre le 1er octobre 2010 et le 15 octobre 2011 et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique.

D) Sont admis à concourir pour le « Magritte du meilleur court métrage », les dix films sélectionnés par le Comité Court Métrage de l'Académie au cours d'un vote préliminaire. Le Comité Court Métrage est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage. La liste du Comité Court Métrage est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de l'ASBL.

La sélection des dix films est faite parmi les films majoritaires belges (c'est à dire dont le réalisateur est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans) ayant une durée minimale de 6 minutes et maximale de 40 minutes et dont la première présentation publique, en festival, en salle ou en télévision, en Belgique ou à l'international, a eu lieu entre le 1er octobre 2010 et le 15 septembre 2011.

E) Sont admis à concourir pour le « Magritte du meilleur documentaire », les films majoritaires belges (c'est à dire dont le réalisateur est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans) produits par une société de production de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant une durée minimale de 60 minutes et dont la première présentation publique, en festival, en salle ou en télévision, en Belgique ou à l'international, a eu lieu entre le 1er octobre 2010 et le 15 septembre 2011.

Les films réalisés par des collectifs ne sont pas admis à concourir.

F) Pour les « Magritte » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant la nationalité belge (ou ayant leur domicile en Belgique depuis au moins 5 ans ou ayant eu leur domicile en Belgique pendant un minimum de 15 ans) et ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 9 à la réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le « Magritte du meilleur film », le « Magritte du

meilleur film flamand en coproduction », le « Magritte du meilleur film étranger en coproduction ». Pour les « Magritte de la meilleure image », « Magritte du meilleur son », « Magritte du meilleur montage » et « Magritte de la meilleure musique originale », les techniciens des films concourant dans la catégorie « Magritte du meilleur documentaire » sont également éligibles.

G) Pour le « Magritte du meilleur réalisateur », la nomination ne peut aller qu'au réalisateur d'un film admis à concourir dans la catégorie « Magritte du meilleur film ». Tous les autres « Magritte » artistiques et techniques peuvent aller aussi bien à des personnes ayant contribué à des films admis à concourir pour le « Magritte du meilleur film flamand en coproduction », le « Magritte du meilleur film étranger en coproduction », ou le « Magritte du meilleur documentaire » dans les 4 catégories reprises à l'article 11F, qu'à des personnes ayant contribué à des films en course pour le « Magritte du meilleur film ».

H) Pour les catégories « Magritte du meilleur acteur », « Magritte de la meilleure actrice », « Magritte du meilleur acteur dans un second rôle », « Magritte de la meilleure actrice dans un second rôle », « Magritte du meilleur espoir masculin » et « Magritte du meilleur espoir féminin », le Conseil d'Administration de l'ASBL peut, s'il juge que cela se justifie, rendre éligibles pour le vote du premier tour les prestations d'acteurs ou actrices belges (ou résidents belges, selon les conditions définies au point F) dans des films ne bénéficiant pas d'une reconnaissance de nationalité belge délivrée par le CCA et n'ayant bénéficié ni d'une aide à la production émanant du CCA, ni d'une aide émanant de Wallimage, ou de Wallimage/Bruxellimage, dérogeant ainsi aux points A, B et C du présent article.

I) Pour le « Magritte du meilleur scénario original ou adaptation », la nomination va à la ou les personne(s) créditée(s) au générique comme scénariste(s) ou collaborateur(s) au scénario et répondant aux conditions de nationalité/résidence définies au point E.

J) Pour le « Magritte de la meilleure image », la nomination va au directeur de la photographie.

K) Pour le « Magritte du meilleur son », la nomination va à la ou les personne(s) répondant aux critères de nationalité et/ou de résidence conditionnant l'attribution d'un « Magritte » et occupant l'un des postes suivants : ingénieur du son, monteur son ou mixeur son.

L) Pour l'attribution du « Magritte de la meilleure musique », seules sont admises à concourir les personnes créditées comme « compositeur » au générique d'un film en compétition.

Article 12

Dans l'hypothèse où les conditions définies ci-dessus ne permettraient pas de rassembler suffisamment de personnes ou de films éligibles dans une catégorie de prix, le CA se réserve le droit d'annuler le premier tour de vote dans cette catégorie, voire les deux tours et la remise du prix correspondant, ou de réduire le nombre de nominations dans cette catégorie.

Article 13

À l'exception des « Magritte d'honneur » et du « Prix du Public », les « Magritte » sont attribués par un vote secret des membres de l'Académie. Ce vote se déroule en deux tours, exclusivement sur internet. L'ASBL pourra décider de confier l'exécution des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes, en totalité ou en partie, à une entreprise spécialisée. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé en temps utile par le Conseil d'Administration.

Le premier tour de vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions de l'article 15, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de 3 minimum. L'ASBL peut décider à l'issue du premier tour de vote d'augmenter le nombre de nominations dans une ou plusieurs catégories(s).

Au premier et au second tour de vote, tous les membres de l'Académie en ordre de cotisation peuvent voter dans chaque catégorie soumise au vote. Les votants n'ont pas l'obligation de se prononcer sur l'ensemble des catégories.

Le vote final détermine, parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, celui, celle ou ceux qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra/verront attribuer le « Magritte ».

Le Prix du Public fait l'objet d'une procédure particulière, indépendante de l'Académie et organisée par le partenaire presse Ciné Télé Revue.

Les Magritte d'Honneur sont attribués sur décision du CA de l'ASBL.

Article 14

Les bulletins de vote pour le premier tour dit également vote des nominations comprennent la liste des films et des personnes éligibles dans chaque catégorie.

Les informations nécessaires à la réalisation de ces bulletins de vote sont collectées par l'ASBL auprès des producteurs des films concernés, avant le 1er novembre 2011.

L'ASBL ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ces bulletins.

L'ASBL prévient par courriel l'ensemble des membres de l'Académie de la mise en ligne des bulletins de vote.

Article 15

Au second tour, nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination par catégorie. Une personne qui fait l'objet de nominations pour plusieurs films ne peut concourir, pour le vote final, que pour le film pour lequel il ou elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Les personnes nominées dans le cadre de nominations groupées (plusieurs personnes nominées ensemble pour un même film et un même prix) font exception à cette règle, sauf si le groupe entier de nominés dans le cadre d'une « nomination groupée » se retrouve nominé plusieurs fois dans la catégorie prise en compte.

Pour les catégories « Magritte du meilleur acteur », « Magritte de la meilleure actrice », « Magritte du meilleur acteur dans un second rôle », « Magritte de la meilleure actrice dans un second rôle », « Magritte du meilleur espoir masculin » et « Magritte du meilleur espoir féminin », nul ne peut être nominé dans plusieurs catégories pour un même rôle. Le cas échéant, seule la nomination dans la catégorie pour laquelle la personne aura obtenu le plus de voix à l'issue du premier tour des votes sera conservée.

Article 16

Un seul trophée est attribué dans chaque catégorie, en récompense de chaque lauréat ou groupe de lauréats.

En complément à ce trophée, chaque lauréat, qu'il ait été récompensé seul ou conjointement avec d'autres personnes pour leur travail commun sur un film, se voit attribuer un « certificat » attestant du Magritte obtenu.

Article 17

Le « Magritte du meilleur film » est remis au(x) producteur(s) belge(s) du film.

Le « Magritte du meilleur film en coproduction » est remis au(x) producteur(s) appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le « Magritte du meilleur film flamand en coproduction » est également attribué au(x) producteur(s) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en présence du ou des réalisateur(s).

Les « Magritte du meilleur documentaire » et « Magritte du meilleur Court Métrage » sont remis aux réalisateurs des films concernés.





5.0

Une initiative de l'Académie André Delvaux, du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Be tv



Et le soutien de BAVP, la SABAM, la SACD et la Scam



5.0 Les sponsors



BNP PARIBAS
FORTIS

Partenaire du cinéma, et du cinéma belge en particulier via CINEVOX, c'était presque une évidence pour BNP Paribas Fortis de soutenir l'initiative qui chaque année salue son 7^{ème} Art et distingue ses nombreux talents, les Magritte du cinéma.



LES
MAGRITTE
DU CINEMA
2^{ème} cérémonie